Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013SI0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0135

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Validation du scenario défini dans le cadre de l'étude de faisabilité et d'opportunité relative à la mise en place d'un transport collectif

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU la délibération n°2023.148 du Conseil Communautaire en date du 09 novembre 2023, approuvant le Plan de Mobilité Simplifié comportant notamment la mesure 1.5 « Investir dans un service public de transports collectifs »,

VU la délibération n°2024.19 du Bureau Communautaire en date du 7 mai 2024 approuvant le plan de financement proposé pour le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité « Transport : création d'une ligne de bus régulière et de ligne(s) de transport à la demande »,

Considérant la compétence facultative de Centre Morbihan Communauté, relative à « L'organisation de la Mobilité »,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D00202500135I0-DE

Considérant le projet de territoire adopté intégrant l'objectif de garantir aux administrés le droit de se déplacer dans les communes rurales du territoire, notamment en promouvant et en développant des solutions alternatives à la voiture individuelle et en encourageant le développement du réseau de transports,

Considérant le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de transports collectifs, en septembre 2024,

Considérant la présentation de l'état d'avancement de l'étude, faite au Bureau Communautaire le 24 avril 2025 intégrant :

- Trois scenarii développés sur une offre de ligne régulière
- Deux scenarii de fonctionnement d'une offre de transport à la demande
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Considérant l'avis favorable de la commission Transport et Mobilité en date du 30 septembre 2025, relatif au scenario à privilégier, comprenant :

- Un scenario cible d'une ligne de bus régulière reliant Saint Jean Brevelay (place du Général DE GAULLE) à Locminé (Place Anne de Bretagne) – 11 allers-retours quotidiens en semaine visant un enchainement avec les lignes BreizhGo et prenant en compte les nouveaux horaires de septembre 2025,
- Un service de Transport A la Demande Zonal (déplacement communautaire depuis toutes les communes du territoire vers des arrêts réguliers)
- Un calendrier prévisionnel de déploiement projeté à horizon Janvier 2027 pour le lancement du service effectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER le scenario cible défini dans le cadre de l'étude relative à la mise en place d'un service de transports collectifs,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A LA MAJORITE

Pour : 23	*Contre : 6*	*Abstention : 2*	*Non votant : 2*

Contre : Hugues JEHANNO, Hervé LAUDIC, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC (par procuration), Grégoire SUPER (par procuration), Nelly TARDIF
Abstention : Henri LE CORF, Eliane PERRON
Ne prennent pas part au vote : Pierre BOUEDO, Jean-Marc ONNO

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND